



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Tarn-et-Garonne

Examen de conducteur de TAXI et de VTC

Résultats Admission

Département du Tarn-et-Garonne (82)

L'autorité administrative compétente pour délivrer la carte professionnelle est le préfet de département.
Pour les candidats admis Taxis, c'est la préfecture du département dans lequel ils souhaitent exercer qui est compétente.
Pour les candidats admis VTC, c'est la préfecture de leur domicile.

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à se rapprocher de la Préfecture du Tarn-et-Garonne pour demander la carte professionnelle en prenant rendez-vous auprès de **Mme DANTAS** au **05 63 22 82 00**.

LES CANDIDATS NON-ADMIS doivent s'inscrire sur la plateforme numérique www.examentaxivtc.fr pour se présenter à un nouvel examen.

LISTE DES ADMIS SESSION DU 18/05/2018

Nom	Prénom	Dossier n°	Type
BRETON	Cédric	39797	TAXI
DAYDE	Aurélié	39866	TAXI
DUFLOS	Nicolas	32545	TAXI
GUGLIELMET	Gérald	30263	TAXI
HEBRARD	Patricia	27844	TAXI
LASSERRE	Alexandre	39428	TAXI
MOLES	Clément	37035	TAXI

**Le Président
Roland DELZERS**